

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 AOUT 2018

Le jeudi vingt-trois août deux mil dix-huit à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le neuf août deux mil dix-huit, par voie électronique, se sont réunis en session ordinaire, en salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Mme Marie Hélène BELOMBO, Maire.

Présents : Mme Marie Hélène BELOMBO, Mr Jean-Claude REJASSE, Mme Joëlle DUVERNEUIL, Mr Alain MARTY, Mmes Anne GALY, Mme Jeanine LAVERGNE, Sylviane VILATTE, Nicole GALLOIS, Mrs Jean-Paul DUTARD, Bruno BAYLAC, Philippe LE VAILLANT, Mmes Annie BEYDON, Coralie JUGE
Mr Claude DESVEAUX, Mme Stéphanie DUPUY

Absents excusés : Mrs Claude MANSOY, Rémy LEGER, Michel TOMAS

Pouvoirs : Mr Claude MANSOY (Pouvoir à Mme Marie Hélène BELOMBO)
Mr Rémy LEGER (Pouvoir à Mr Alain MARTY)
Mr Michel TOMAS (Pouvoir à Mr Claude DESVEAUX)

Absents : Mr Jean-Philippe MARTINS

Secrétaire de Séance : Mme Nicole GALLOIS a été élue secrétaire de séance.

Mr Claude DESVEAUX intervient en début de séance :

L'heure programmée pour les réunions du conseil municipal ne nous convient pas.

Pour faire plaisir à certains ou certaines, nous avons accepté que ces réunions se tiennent à 20h45. Lorsque nous demandons le report du conseil municipal de quelques jours, cela s'avère impossible.

Mme le Maire : nous sommes 16 sur 19 a souhaité que les réunions du conseil municipal soient à 20h45. Deuxièmement, les dossiers que nous allons présenter doivent absolument faire l'objet d'une délibération, ce soir. Un point c'est tout.

Claude Desveaux : il aurait été intéressant de nous le dire.

Mme le Maire : je l'ai dit.

Claude DESVEAUX : nous avons reçu un email indiquant que le conseil municipal est maintenu à 20h45. Point !

Mme le Maire : bien sûr.

Claude DESVEAUX : si on met en parallèle...

Mme le Maire : j'aimerais bien commencer le conseil municipal.

Claude DESVEAUX: cela fait partie du conseil municipal.

Mme le Maire : ce n'est pas à l'ordre du jour.

On débute le conseil municipal : Mme Nicole Gallois est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Claude DESVEAUX : je prends acte de la façon dont nous sommes traités.

Mme le Maire : maintenant quand vous prendrez la parole, vous lèverez le doigt.

Claude DESVEAUX : j'ai demandé, j'ai levé le doigt.

Mme le Maire : ce n'est pas à l'ordre du jour ; il fallait le dire avant. L'ordre du jour est donné.

Claude Desveaux : Merci, c'est noté. 'J'ai décidé'.

Alain MARTY : nous ne venons au conseil municipal pour cela mais pour travailler.

Claude DESVEAUX : je ne viens pas ici pour m'amuser.

Mme Le Maire : apparemment si ; mais il y a des choses plus intéressantes que les problèmes d'horaires.

Claude DESVEAUX : c'est important.

Alain MARTY : important pour toi. Cela suffit !

Claude DESVEAUX : nous n'avons pas le droit de nous exprimer en conseil municipal.

Mme le Maire : si quand on pose la question et que l'on lève le doigt ; mais pas ainsi, en début de séance. Tu mettras ces points à l'ordre du jour la prochaine fois.

***AMENAGEMENTS PAYSAGERS D'ESPACES PUBLICS EN CENTRE BOURG EN QUATRE TRANCHES : ATTRIBUTION DU MARCHE**

Un appel d'offre a été lancé ; la remise des plis était fixée au 25 mai 2018. Plusieurs dossiers ont été retirés mais seulement deux offres dématérialisées ont été remises.

Il s'agit d'EUROVIA AQUITAINE et de COLAS SUD OUEST.

Mme Annie BEYDON demande à intervenir : cela est très désagréable quand vous prenez la parole et que des personnes discutent dans mon dos.

Mme le Maire : oui, en effet, c'est très désagréable. Les personnes, surtout, qui sont au fond, ont du mal à entendre. La salle doit rester silencieuse.

Les plis ont été ouverts. L'estimation des travaux s'élève à 914 245,04 € HT. A l'ouverture des plis on se rend compte que les deux entreprises ont vraiment dépassé le plafond de l'estimation.

L'aménageur a repris les deux dossiers points par points :

Le 29 juin 2018 nous avons reçu avec Mr Réjasse l'aménageur et les deux entreprises : COLAS SUD OUEST et EUROVIA AQUITAINE. Nous leur avons demandé de revoir les prix ; ils ont accepté.

Suite à cette négociation, les prix n'ont pas vraiment diminué.

Nous souhaitons rester dans l'enveloppe vu la situation économique

Nous leur avons demandé de remettre pour le 20 août les offres finales car le chantier doit démarrer théoriquement le 15 septembre ; nous avons un délai d'un mois soit le 15 octobre.

Il a été décidé de retirer la ruelle 'd'au relu' et l'ancienne gare. Au final, c'est une enveloppe pour un montant de 922 966, 95 € HT soit :

	TRANCHE 1 FERME	TRANCHE 2 OPT	TRANCHE 3 OPT	TRANCHE 4 OPT	TOTAL
LIEUX DES TRAVAUX	place de l'église et rue	route du Royer	parking du château	rue de l'artisanat	TOUTES TRANCHES
	MONTANT euros HT	MONTANT euros HT	MONTANT euros HT	MONTANT euros HT	MONTANT euros HT
ESTIMATION	398 270,13	122 095,40	155 108,16	238 771,35	914 245,04

DES TRAVAUX					
COLAS SUD OUEST	481 507,10	152 872,80	201 227,55	179 715,43	1 015 322,88
EUROVIA AQUITAINE	475 454,83	122 711,98	168 024,05	156 776,09	922 966,95

Si nous prenons le récapitulatif ci-dessous, les prix ont légèrement diminué pour arriver à 922 966,95 € HT.

	RECAPITULATIF		
	29/05/2018	29/06/2018	20/08/2018
ESTIMATION TOTALE HT DES TRAVAUX	914 245,04 €	914 245,04 €	914 245,04 €
COLAS	1 206 130,60 € HT	1 173 135,88 € HT	1 015 322,88 € HT
EUROVIA	1 088 035,82 € HT	1 073 102,10 € HT	922 966,95 € HT

La place de l'église sera enfin libérée pour les manifestations.
A l'unanimité, le Conseil municipal retient l'entreprise EUROVIA AQUITAINE pour un montant de travaux HT de 922 966,95 €.

***CREATION D'UN ENSEMBLE COMMERCIAL AVEC AMENAGEMENT EXTERIEUR VOIRIE : AVENANT N°1 MARCHE MAITRISE D'OEUVRE**

Mme le Maire : au départ, le bâtiment devait être loué à nu ; les travaux d'intérieur devant être réalisés par les commerçants.

Après diverses réunions, ils ont souhaité que la commune effectue les aménagements intérieurs.

Une nouvelle estimation a été demandée à l'architecte

Au départ la maîtrise d'œuvre était la suivante :

Taux de rémunération : mission de base avec EXE, OPC : 9 %

Estimation prévisionnelle des travaux

550 000,00 € HT

Forfait provisoire de rémunération :

• Mission de Base avec EXE, OPC

49 500,00 € HT

Coût d'Objectif

599 500,00 € HT

Éléments de mission	%	Montant total des honoraires	Montant honoraires LINE CREPIN SARL	Montant honoraires ESPACES SARL	Montant honoraires ID BATIMENT	Montant honoraires ODETEC	Montant honoraires SAS DUGUE Michel
MISSION DE BASE :							
ESQ	8	3 960,00	3 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00
APS	10	4 950,00	2 550,00	600,00	250,00	1 200,00	350,00
APD	16	7 920,00	3 270,00	1 100,00	550,00	1 800,00	1 200,00
PRO	18	8 910,00	910,00	1 300,00	1 800,00	2 800,00	2 100,00
ACT	3	1 485,00	735,00	250,00	0,00	500,00	0,00
EXE SYN	12	5 940,00	340,00	900,00	1 500,00	900,00	2 300,00
DET	25	12 375,00	8 925,00	1 200,00	650,00	1 600,00	0,00
AOR	3	1 485,00	585,00	350,00	250,00	300,00	0,00
OPC	5	2 475,00	2 475,00	0,00	0,00	0,00	0,00
€ HT 100		49 500,00	23 750,00	5 700,00	5 000,00	9 100,00	5 950,00
TVA 20 %		9 900,00	4 750,00	1 140,00	1 000,00	1 820,00	1 190,00
TOTAL GLOBAL TTC		59 400,00	28 500,00	6 840,00	6 000,00	10 920,00	7 140,00

Soit un montant HT de 49 500 €.

Comme nous intégrons l'aménagement intérieur, l'estimation prévisionnelle des travaux est modifiée soit :

Suivant Avenant n° 1 :

Taux de rémunération : mission de base avec EXE, OPC : 9 %

Estimation prévisionnelle coût travaux APS

764 410,00 € HT

Forfait provisoire de rémunération :

• Mission de Base avec EXE, OPC

68 796,90 € HT

Coût d'Objectif

833 206,90 € HT

Éléments de mission	Montant total des honoraires	Montant honoraires LINE CREPIN SARL	Montant honoraires ESPACES SARL	Montant honoraires ID BATIMENT	Montant honoraires ODETEC	Montant honoraires SAS Antoine DESPLAT
MISSION DE BASE :						
ESQ	3 960,00	3 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00
APS	4 950,00	2 550,00	600,00	250,00	1 200,00	350,00
APD	17 568,45	10 468,45	1 300,00	1 300,00	3 000,00	1 500,00
PRO	17 593,45	5 643,45	3 100,00	2 250,00	4 500,00	2 100,00
ACT	1 485,00	585,00	400,00	0,00	500,00	0,00
EXE SYN	6 905,00	256,55	1 398,45	1 500,00	900,00	2 850,00
DET	12 375,00	7 925,00	2 200,00	650,00	1 600,00	0,00
AOR	1 485,00	535,00	400,00	250,00	300,00	0,00
OPC	2 475,00	2 475,00	0,00	0,00	0,00	0,00
€ HT	68 796,90	34 398,45	9 398,45	6 200,00	12 000,00	6 800,00
TVA 20 %	13 759,38	6 879,69	1 879,69	1 240,00	2 400,00	1 360,00
TAL GLOBAL TTC	82 556,28	41 278,14	11 278,14	7 440,00	14 400,00	8 160,00

Le montant de la maîtrise d'ouvrage s'élève désormais à : 68 796,90 € HT.
Dès la livraison de l'ensemble commercial, les deux commerces seront prêts à fonctionner.

L'estimation avait été réalisée sur la base de 5€ le m² ; cela va passer à 7€ le m²
Il s'agit d'un avenant à la maîtrise d'ouvrage car nous avons déjà délibéré pour un montant de 49 500 € HT.

Coralie JUGE : le loyer sera plus cher ?

Mme le Maire : l'estimation au m² va augmenter.

Jean-Paul DUTARD : on ne connaît pas le montant du loyer.

Mme le Maire : les commerçants avaient été informés du montant de leur futur loyer déterminé en fonction de leur surface.

Coralie JUGE : ils sont d'accord pour l'augmentation ?

Mme le Maire : bien sûr.

Avenant à la maîtrise d'œuvre adopté à l'unanimité pour un montant de 68 796,90 € HT.

***PROJET DU ROND POINT : INFORMATION**

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Mr Paul MARTY en date du 7 août 2018.

Le dossier a pris du temps notamment du fait des fouilles archéologiques.

Diverses réunions ont eu lieu avec les commerçants et avec l'architecte.

En ce qui concerne la coiffeuse, elle a obtenu la surface qu'elle souhaitait pour se développer. Elle a un plan réalisé par l'Oréal ; cela fonctionne bien.

Mr Paul Marty a été relancé à plusieurs fois ; il n'était pas présent lors de la dernière réunion chez l'architecte.

Ce dernier se retire du projet.

Depuis plusieurs années, il subsiste déjà un problème latent, qui a fait couler beaucoup d'encre. Il s'agit d'une maison médicale réalisée par une collectivité ; les gens qui intègrent celle-ci sont locataires de la collectivité.

Nous pouvions avoir des aides dans le cadre d'une maison médicale.

A partir du moment où les personnes du paramédical ne le souhaitent pas, cela devient impossible. Plusieurs contacts ont eu lieu.

Lors de la dernière mandature, suite au départ de Mr Orteil porteur projet, nous avons reçu les deux médecins qui étaient associés. Le fait que la future maison médicale soit placée en face du cimetière posait problème.

Nous avons reçu Mr Delrieux le 10 août avec Mr Rejasse. Nous lui avons présenté le plan en lui indiquant que le bâtiment serait prêt en juin 2019.

Après discussion, il a émis un avis favorable. Comme pour les collectivités, le médecin est confronté au problème des normes concernant l'accueil du public dans l'actuel cabinet médical.

J'ai eu un contact téléphonique avec le kiné qui avait déjà été informé par le médecin. Le kiné a aussi émis un avis favorable.

Un cabinet d'architecte avait déjà réalisé à leur demande un plan qu'ils m'ont transmis.

J'ai adressé celui-ci à Mme Crépin afin qu'elle commence à y travailler.

Ils ont prévu une salle d'attente, des toilettes communes. L'avantage pour eux, ce sera le parking.

C'est donc un dossier à suivre. Il restera encore une surface et nous verrons l'utilisation qui peut en être faite. Les travaux vont débiter.

Anne GALY : ce sera une location-vente ?

Mme le Maire : le médecin et le kiné ne souhaitent pas régler un loyer, nous partirons sur une location-vente. Cela est possible.

Coralie JUGE : que devient la cabane ?

Mme le Maire : Mr Paul Marty a indiqué à plusieurs reprises qu'il allait enlever sa cabane mais il est toujours là. Dès que nous aurons des précisions sur le début des travaux, nous lui demanderons de l'enlever.

***PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Un administré de la commune, Mr Pascal Rameil, a saisi le tribunal administratif de Bordeaux au sujet de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC) que la commune a institué par délibération du 15 février 2013.

Celui-ci s'oppose au règlement de sa participation d'un montant de 1600 € TTC soit 1333,34 € HT.

Il conteste le fait que cette somme doit être payée par les propriétaires d'immeubles bénéficiant d'un assainissement non collectif qui n'est pas aux normes et que le montant n'est pas soumis à la TVA.

Nous avons toujours procédé ainsi. Cette personne fait partie de l'administration fiscale.

Tous les trimestres, nous déclarons à l'administration fiscale la TVA perçue et nous la reversons.

Nous avons rédigé un mémoire avec l'assistance d'un avocat, membre du conseil municipal.

Le mémoire en réponse a été adressé par la commune au tribunal administratif de Bordeaux le 26 juillet 2018.

Le paiement a été bloqué et le dossier est en attente

→ **Rappel des faits** : Mr RAMEIL nous avait émis le désir de se raccorder au réseau d'assainissement collectif. Il a rencontré le premier adjoint.

A la demande de Mr Jean-Claude Réjasse l'entreprise Aducia a établi le 13 décembre 2016 un devis d'un montant de 7608 € TTC afin d'amener le tout à l'égout en limite de la propriété de Mr Rameil.

Les travaux de raccordement de son habitation jusqu'au tabouret se sont avérés plus coûteux qu'il ne l'avait prévu. En effet, son habitation se situe en contrebas. Pour la collectivité, les travaux ont été réalisés en septembre 2017 ; ils ont été réglés par la mairie.

Mr Rameil a réagi à la réception de la facture de 1600 € TTC comprenant la TVA.

Après plusieurs rendez-vous, il a décidé de mettre la collectivité au tribunal administratif.

Nous sommes revenus alors vers le trésorier qui ne nous a jamais indiqué qu'il n'y avait pas de TVA.

En ce qui concerne la PFAC, elle a été créée par l'article 30 de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finance rectificative pour 2012, codifiées à l'article L.1331-7 du Code de la santé publique.

Une délibération de la collectivité compétente en matière d'assainissement collectif est obligatoire.

La commune de Château l'évêque a pris cette délibération le 15 février 2013.

Bien que la PFAC soit une participation facultative (comme l'était antérieurement la Participation du Raccordement à l'Egout), les collectivités ne sont donc pas tenues de l'instituer. Mais, dès lors qu'une délibération a institué la PFAC, sa perception est obligatoire auprès de tous les redevables.

Il est d'ailleurs précisé que le fait d'omettre de réclamer cette participation à un redevable qui doit payer cette participation constitue un délit de concussion, puni par l'article 432-10 du code pénal.

Il est à noter que cette délibération n'a pas à être révisée chaque année. Elle peut prévoir une clause d'indexation.

Toujours selon l'article L 1331-7 du CSP, la PFAC exigible « *s'élève au maximum à 80%* » de l'économie réalisée par le particulier raccordé. Ce qui signifie que la PFAC doit correspondre à 80% du coût d'une installation d'ANC conforme ou à 80% maximum du coût des travaux de mise aux normes (pour un ANC diagnostiqué « non conforme » par le SPANC).

C'est le SPANC (service assainissement non collectif du Grand Périgueux) qui établit un diagnostic.

Le montant total des PFAC recouvrables par la collectivité ne doit pas être supérieur au montant total des travaux qu'elle a fait réaliser (en clair, la collectivité ne peut pas en retirer un bénéfice).

En d'autres termes nous aurions pu demander une participation plus élevée à Mr Pascal Rameil.

Pour la TVA, la commune facture le montant de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) en incluant le montant de la TVA qui est reversée à l'administration fiscale.

Le bénéficiaire du raccordement ne peut échapper au paiement de la TVA ; si c'est un particulier il ne récupère pas la TVA contrairement à une entreprise qui est assujettie à la TVA.

Nous avons eu un contact téléphonique avec le trésorier.

Les administrés règlent jusqu'à présent 1600 € ; pour maintenir ce tarif, nous devons prendre une délibération.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de fixer le montant de la PFAC à 1600 € ; elle ne sera plus soumise à la TVA.

Nous payons le double à ADUCIA surtout lors de traversées de routes. Nous prenons part aux travaux des administrés.

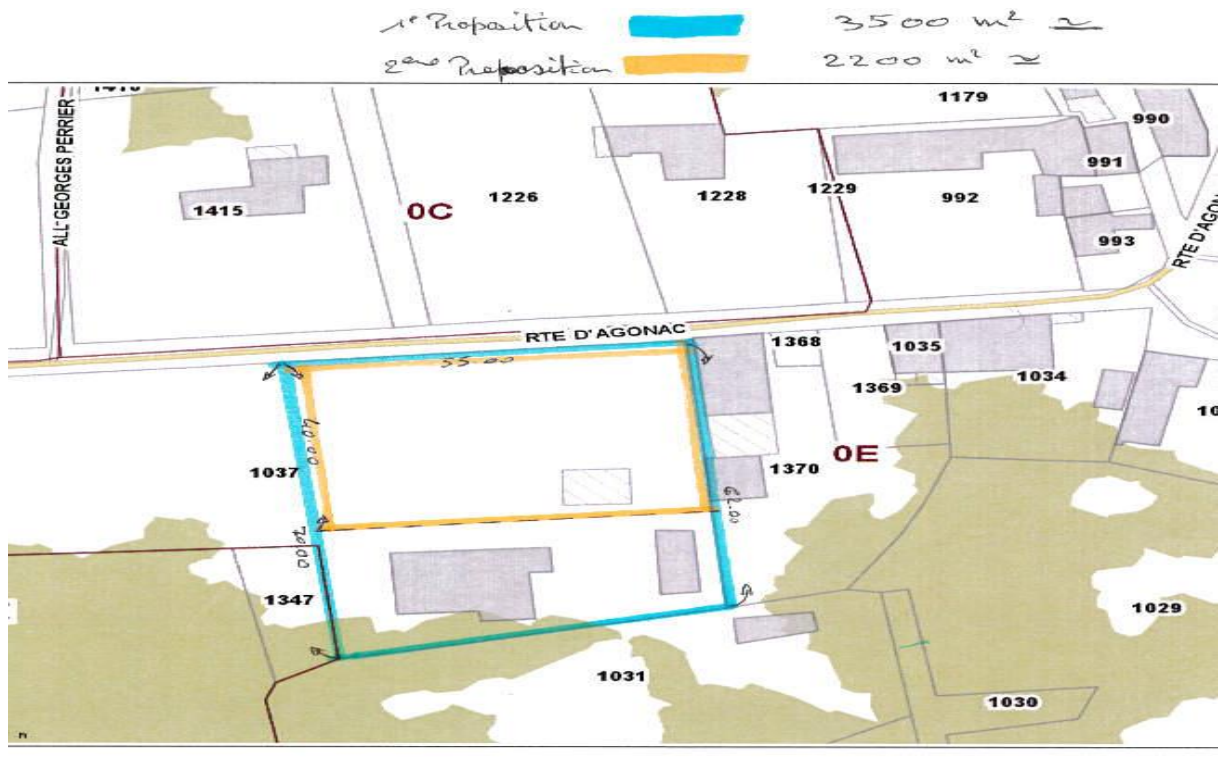
Vote à l'unanimité

***ACQUISITION D'UN TERRAIN**

Nous devons régler rapidement ce dossier car nous devons poser les bornes enterrées. Pour l'instant, nous ne sommes pas propriétaire du terrain. Cet achat est également très important car le bus scolaire ne peut plus manœuvrer à Preyssac et il risque de ne plus desservir ce lieu-dit.

Nous devons trouver une solution : acquérir le terrain de Mme Karine Marty.

-la première solution : il s'agit de la partie bleue sur le croquis ci-dessous soit 3500 m² estimé par les domaines pour un montant de 38500 € ; le prix : 11 € le m² ;



Mme Marty n'a pas accepté.

Lors du dernier conseil municipal du 14 juin 2018, une nouvelle proposition lui a été faite avec une diminution de la surface (partie en jaune) afin d'implanter les bornes et permettre au bus scolaire de manœuvrer.

Nous avons également le projet d'aménagement sur cette partie : installer la cabane pour les chasseurs. Mme Marty s'y est opposé.

Elle souhaitait vendre son terrain au prix de 27 € le m² ;

Un courrier lui a été adressé en lui indiquant que cela n'était pas possible. Nous lui avons proposé 20 € le m² pour une superficie de 1750 m².

Par courrier du 7 juillet 2018, elle accepte et autorise la commune à poser les bacs de regroupement.

Nous devons absolument poser les bornes enterrées. Dès le retour de la délibération de la préfecture, nous devons borner le terrain et contacter le notaire pour établir l'acte notarié.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'entériner cette acquisition soit 1750 m² au prix de 20 € le m².

Vote à l'unanimité.

Coralie JUGE : même si le terrain ne nous appartient pas encore, on peut poser les bornes enterrées ?

Mme le Maire : le processus s'enclenche dès que nous avons la délibération. Nous allons essayer de faire une convention avec Mme Marty pour nous

autoriser à poser les bornes. Mais le géomètre doit passer avant pour délimiter le terrain.

Coralie JUGE : le géomètre sera plus rapide que le notaire.

Alain MARTY : nous devons sécuriser la parcelle mentionnée en jaune car sur celle-ci se trouve une scie ; l'endroit doit être sécurisé pour implanter l'abri bus.

***DECISIONS MODIFICATIVES**

Toutes ces décisions nous sont demandées par le trésorier. Le budget du lotissement est réalisé par le trésorier.

La trésorerie nous demande :

⇔ d'effectuer des régularisations concernant le budget du lotissement (écritures de stocks et annulation du virement de la section de fonctionnement à celle de l'investissement) soit :

→BUDGET LOTISSEMENT :

●Section de fonctionnement dépenses :

023 : - 309 082,27 €

6522 : + 319 082,27 €

042-71355 : + 299 082,27 €

●Section de fonctionnement recettes :

042-71355 : + 309 082,27 €

●Section d'investissement dépenses :

040-3555 : + 309 082,27 €

Ces écritures impactent le budget principal : reversement d'un excédent au budget principal permettant le règlement d'une avance au budget du lotissement soit :

→BUDGET PRINCIPAL :

● Fonctionnement :

Dépenses : 023 : + 319 082,27 €

Recettes : 7551 : + 350 791,35 €

● Investissement :

Dépenses : 27638 : + 319 082,27 €

Recettes : 021 : + 319 082,27 €

⇔ De transférer les crédits d'un montant de 6372 € du budget principal (règlement au Grand Périgueux de l'attribution de compensation 2018 pour le centre de loisirs) du compte 168751 au compte 2046 (section investissement dépenses pour les deux articles) suite à une erreur d'imputation.

Vote à l'unanimité.

***PERSONNEL COMMUNAL : OUVERTURE DE POSTES**

→ AGENT DE MAITRISE A TEMPS NON COMPLET :

Un agent communal, Mme Roselyne Contreras, grade actuel, adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet, a été promue au grade d'agent de maîtrise lors de la dernière commission administrative paritaire du 22 juin 2018. Cette personne occupe le poste d'agent de restauration et d'entretien pour 27 heures hebdomadaires.

Elle donne entière satisfaction dans son emploi. C'est une personne malentendante qui s'est bien adaptée.

La proposition : au 1er novembre 2018 compte tenu d'un délai de publicité de deux mois :

Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise à temps non complet (27h/hebdomadaires).

Vote à l'unanimité

Cas de Mme Michèle MICHAUX : INFORMATION

C'est une longue histoire. Elle est en congés de longue maladie depuis juillet 2016.

Nous avons saisi le comité médical pour une reprise de fonction à temps complet à un poste de travail parmi les services de la mairie.

Celui-ci a statué le 6 juillet 2018.

Le Comité médical s'est rangé aux conclusions du médecin expert agréé en date du 7 mai 2018 selon lesquelles, l'état de santé de Mme Michaux relève d'une aptitude à la reprise des fonctions, dès que possible, sous réserve d'une visite médicale auprès de la médecine professionnelle.

Son congé de longue maladie a été prolongé de quatre mois à compter du 18/04/2018 soit jusqu'au 17/08/2018.

La médecine professionnelle en date du 11/07/2018 a émis un avis défavorable à la reprise de son poste au restaurant scolaire et a indiqué qu'un temps partiel thérapeutique sur un poste de reclassement est à envisager.

Un rendez-vous a été pris avec le médecin de ce service, le Docteur Meuleman, le 19 juillet 2018 pour lui présenter le poste de reclassement envisagé par la collectivité : agent d'accueil à l'agence postal 21h/semaine à partir du 18 août 2018.

Celle-ci a visité les locaux et s'est entretenue avec la secrétaire de mairie. Elle a émis un avis favorable pour ce poste.

Des aménagements sont à prévoir notamment l'acquisition d'un fauteuil ergonomique et d'un diable. Le service prévention du centre de gestion a été informé. Nous pouvons obtenir une aide du FIPH (Fond pour les personnes handicapées).

Sa reprise a été validée pour son médecin traitant et un spécialiste. L'agent a accepté ce poste.

Elle a pris ses fonctions samedi 18 août 2018 ; elle effectue sa formation avec l'agent en poste actuellement et effectuera une formation au bureau de Trélissac.

Coralie JUGE : elle est contente de son poste ?

Mme le Maire : oui elle est très contente ; elle s'est adaptée mais elle a eu du mal à se faire à l'idée qu'elle pourrait jamais reprendre son travail au restaurant scolaire.

→ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET :

Mme Céline BOUTET remplace Mme Michaux depuis le 31 août 2016.

Cet agent remplit parfaitement sa mission.

Mme Michèle Michaux qui occupait auparavant ce poste est affecté à un autre service compte tenu de son état de santé.

La proposition : compte tenu d'un délai de deux mois pour la publication recrutement de

Mme BOUTET au 1er novembre sur le grade d'adjoint technique à temps complet (35h).

Coralie tu peux nous en parler car tu collabores avec elle.

Coralie JUGE : c'est une personne très compétente, très autonome notamment dans l'élaboration des repas. Les enfants l'apprécient.

Nous avons fait également un excellent travail autour du bio.

Jeanine LAVERGNE : elle va donc rester ?

Mme le Maire : nous allons directement la stagiairiser ; donc la recruter.

Coralie JUGE : elle arrive même à gérer les tensions pouvant intervenir entre les filles

Vote à l'unanimité

***RETRAIT D'UNE DELIBERATION**

Mme le Maire : nous avons pris une délibération le 14 juin 2018 pour le remboursement d'une amende forfaitaire à un agent des services techniques. Il s'avère que cette délibération qui n'a pas été publiée, après un contact avec les services de la Préfecture, n'est pas légale. Je tiens à remercier mes agents de collectivité.

Bruno BAYLAC : cette question avait fait débat.

Mme le Maire : en faisant débat, et ayant des agents concernés je me suis posé des questions.

Bruno BAYLAC: au-delà de la sanction pénale, c'est une sanction personnelle. Le même souci existe dans le privé : un chef d'entreprise ne peut pas se faire rembourser par sa société sinon il s'agit d'un abus de bien social.

Mme le Maire : c'était spontané et de bon cœur.

Vote à l'unanimité.

Bruno BAYLAC: cela partait d'un bon sentiment.

Annie BEYDON : dans la collectivité ou je travaille, cela arrive tous les jours.

Mme le Maire : J'ai d'ailleurs fait des recherches :

Ainsi la loi du 18 novembre 2016 indique que les employeurs ont obligation de dénoncer les infractions routières commises par les salariés lors de l'utilisation d'un véhicule professionnel. Le salarié ayant commis l'infraction doit prendre à sa charge le montant

Claude DESVEAUX : quand on dit que cette délibération n'a pas été publiée, cela implique que l'on ne doit pas la mentionner au procès-verbal ?

Mme le Maire : nous sommes obligés.

Claude DESVEAUX : alors, cela signifie quoi ?

Mme le Maire : après retour de la préfecture, je n'ai pas signé cette délibération. Donc elle n'est pas publiée. Nous avons déjà pris une délibération au précédent conseil ; cette nouvelle délibération annule la précédente.

***ENCAISSEMENT DE CHEQUES**

Budget Communal :

Remboursement :

- SMACL (assurance du personnel) : 6441,46 €

Maladie : agent responsable restaurant scolaire (Mme Michaux) ; agent responsable périscolaire, extra-scolaire (Mme Léger) ; agent chargé de l'entretien (Mme Gris) ;

Mme Léger a été arrêtée toutes les vacances ; pour nous elle doit passer une visite médicale avant la rentrée.

Accident de service : agent des services techniques (Mr Nouaillane)

Mr Nouaillane : sa santé n'est pas bonne ; il se remet très mal de son accident. Il ne peut rester qu'allongé. C'est un souci de santé pour lui ; le travail c'est sa vie. Il n'a pas pu être plâtré du fait de cette mauvaise fracture.

Nous lui rendons visite chacun à notre tour.

Beaucoup d'administrés qui avaient l'habitude que les fossés soient nettoyés en juillet ne connaissaient pas la situation de Mr Nouaillane. Je les ai informés et ils étaient désolés pour lui.

Un agent le remplace mais il fonctionne différemment de Mr Nouaillane.

Alain Marty : Mr Nouaillane est le spécialiste pour ce travail ; nous sommes un peu gêné par la situation car le remplaçant n'est pas assez expérimenté.

Joëlle DUVERNEUIL : la technique c'est de la pratique.

Alain MARTY : nous avons de nombreuses voies communales à entretenir.

Jean Claude REJASSE : avec trois employés, nous sommes limités pour réaliser certaines tâches.

***MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT**

Mme le Maire : nous retirons ce point car nous devons faire un nouveau calcul pour ces heures.

***POINT SUR LA FUSION : INFORMATION**

Mme le Maire : par délibération du **27 juillet 2017**, le Conseil municipal de Château l'Evêque, à la majorité (16 pour-3 abstentions), a approuvé la nécessité d'une étude de faisabilité d'une possible fusion avec les communes d'Annesse et Beaulieu, Chancelade, la Chapelle Gonaguet, Mensignac et Razac sur l'Isle.

Dans ce document, nous avons expliqué que ce rapprochement s'est imposé naturellement par la cohérence du territoire, les axes de communication (l'Isle, D710, D3, D6089, D939, SNCF...), l'identité sociologique et l'économie des territoires partagés ou complémentaires (Zone Péri-Ouest, Sol de Dîme, les zones artisanales, maison de retraite).

La commune était déjà engagée, depuis mai 2017, dans une démarche de mutualisation des moyens avec les communes d'Annesse et Beaulieu, Chancelade, La Chapelle Gonaguet, Mensignac et Razac-sur-l'Isle sur les thématiques suivantes : services techniques et espaces verts, équipements sportifs, culture, centres de loisirs, groupement de commandes.

Une seule mutualisation a abouti. Nous avons commencé à travailler en janvier 2018 car ce type de regroupement est difficile à concevoir car il existe des problèmes juridiques vis-à-vis des salariés et du matériel.

Cela a été difficile à organiser ; plusieurs mutualisations avaient vu le jour mais une seule a été réalisée. Il s'agit de l'élagage qui a commencé...

Alain Marty : la deuxième semaine de février 2018.

Mme le Maire : la difficulté d'une mutualisation c'est la contrainte juridique. Pour les équipements sportifs et la culture pas de mutualisation ; les centres de loisirs c'est le grand périgueux qui a pris la compétence entre temps ainsi que le groupement de commandes. Celui-ci concerne notamment les assurances qui nous permettra de réaliser des économies. Dans ce domaine, le Grand Périgueux a recruté un acheteur. Nous avons établi des dossiers notamment pour les produits d'entretien, les équipements.

Puis, suite au déploiement rapide des dispositions de la loi NOTRE, aux annonces de restrictions budgétaires pour les collectivités, aux extensions ou fusions d'intercommunalités et la création croissante de nouvelles communes sur le territoire du Grand Périgueux, il est apparu évident aux communes qui partagent une proximité territoriale de ne pas s'exonérer, mais d'étudier une possible fusion qui leur permettrait une représentation équitable auprès de l'Etat et de l'intercommunalité.

Le **27 juillet 2017**, le Conseil municipal a émis un accord de principe sur le recours à un cabinet pour réaliser l'étude financière répartie sur l'ensemble des communes, si un périmètre cohérent se dégagait.

Le Coût total de l'étude financière : 13 200,00 € TTC est partagé entre 5 communes (puisque Mensignac s'est retirée du projet dans les mois qui ont suivi) au prorata de la population de chacune soit pour Château l'Evêque : 2 435,44 € TTC.

Les représentants des six communes ont rencontré Mme la Préfète et son Secrétaire Général, le **29 août 2017**. Tous les élus ont exprimé leur volonté de conserver leurs services de proximité dans ce futur territoire.

Mme la Préfète a encouragé ce projet et a indiqué qu'elle mettrait tous ses services à notre disposition.

Le **2 octobre 2017**, une rencontre a eu lieu avec la DGFIPP et les différents services de l'Etat ; ils nous ont exposé les modalités de la fusion.

Le **26 janvier 2018** : conférence des Maires avec pour objet la mutualisation et/ou la création d'une commune nouvelle et choix du cabinet d'étude.

Nous avons réalisé un appel d'offre, nous avons fait un comparatif avec tous les cabinets qui ont répondu.

C'est le cabinet CALIA CONSEIL qui a été choisi et une première réunion fut programmée le 29 mars 2018 pour que chaque commune donne ses éléments chiffrés, permettant la présentation d'un rapport financier sur la faisabilité de la fusion, dès juin 2018.

Pour notre collectivité, nous avons été très réceptifs. Nous avons communiqué très rapidement nos chiffres. D'autres communes ont retardé le processus de cette étude financière en ne donnant pas leurs chiffres en temps voulu. L'étude financière aurait dû être déjà présentée au mois de mai.

Depuis, une réunion d'élus a lieu tous les 15 jours pour la préparation du projet de territoire. Nous avons travaillé sur différentes thématiques : ce que l'on pouvait amener chez nous, par exemple la culture ; ce que l'on pouvait apporter nous dans le domaine de l'action sociale. C'était très riche, très intéressant. Un jour ou l'autre, tout le monde s'en servira.

Une réunion publique, à Château l'Evêque, le **26 avril 2018**, a permis de présenter le projet à la population de la commune.

En **juin 2018**, deux communes abandonnent le projet : Annesse et Beaulieu, suivie de Razac sur l'Isle, par obligation face à un manque de cohérence territoriale.

Le rapport financier a été présenté à l'ensemble des conseillers des trois communes restantes (Chancelade, La Chapelle Gonaguet et Château l'Evêque) le **11 juin 2018**.

Finalement, la commune de La Chapelle Gonaguet abandonne à son tour le projet de fusion, créant un déséquilibre pour les deux communes restantes. De ce fait, nous nous retrouvons deux communes. Quand il existe 50 % de rural et 50 % d'urbain, nous pouvons construire quelque chose mais maintenant cela semble plus difficile.

Très rapidement, j'ai fait une réunion avec ma majorité. Nous avons fait un tour de table, nous avons discuté. Nous avons constaté que la fusion semblait compromise pour une mise en place en janvier 2020 compte tenu de la situation. Nous étions très déçus de devoir abandonner le projet mais il fallait prendre une décision. Je suis le magistrat de la commune.

Suite au tour de table, j'ai décidé avec mon équipe d'abandonner le projet.

En accord avec les services de l'Etat, nous n'avons pas de délibération à prendre nous entérinons toutes poursuites de ce projet pour le 1^{er} janvier 2019 et je vous donne donc l'information au conseil municipal.

Claude DESVEAUX : puis-je intervenir ?

Mme le Maire : bien sûr.

Claude DESVEAUX : d'abord, je souhaite remercier les habitants de Château l'Evêque qui se sont manifestés contre ce projet.

Je souhaite également remercier le collectif de citoyens qui s'était constitué sur Château ainsi que ceux des autres communes (Annesse, Razac et la Chapelle) qui nous ont beaucoup aidé et accompagné jusqu'au bout de notre démarche d'opposition.

Sans cette importante mobilisation, il y avait de fortes chances pour que la commune de Château soit rayée de la carte.

Nous tenons à rappeler qu'ici même en conseil municipal nous avons demandé de très nombreuses fois une information à la population sur ce qui l'attendait.

Cette pratique du secret c'est d'ailleurs appliquée dans toutes ces communes y compris à Chancelade.

Le vote de douze élus représentant de notre commune aurait suffi pour une disparition pure et simple de celle-ci au profit bien sûr de la plus importante, Chancelade.

En dehors du fait que 13200,00 € on été dépensés pour une étude à notre avis parfaitement inutile la question reste posée : quid de la démocratie dans ce genre de manœuvre ?

La hausse des impôts, les dettes à rembourser, la disparition des services : écoles, associations annoncées par le maire de Chancelade.

Il paraît que c'est une erreur des journalistes comme d'ailleurs l'annonce par les cinq maires de ne pas se représenter aux élections de 2020 pour prouver leur désintéressement dans cette fusion.

C'est une invention de journaliste. La photo de sud-ouest lors de l'inauguration du bâtiment TAP sur lequel nous avons toujours été contre avec les maires de Chancelade, Annesse et Razac.

Autant d'éléments pour forcer à faire accepter cette fusion.

Malgré le tract non daté et non signé ou il est écrit 'j'ai décidé avec la majorité de mon conseil' : quel conseil ? Nous n'avons jamais été contactés à ce sujet.

Nous invitons les Castélévéquois et les Castélévéquoises à rester vigilants et à bien étudier les programmes présentés lors des prochaines échéances de 2020.

Toujours dans ce tract, il est écrit : le conseil municipal a voté à la majorité et 3 abstentions l'adhésion à la démarche de fusion : c'est inexact, d'ailleurs cela a été rectifié.

Ce n'est plus une démarche d'adhésion à la fusion ; c'était une étude financière de la chose et le jour où on nous a présenté la chose on nous a dit qu'il n'était pas possible de dissocier mutualisation et fusion. Etant pour une certaine mutualisation et contre la fusion, nous nous sommes abstenus lors de ce vote.

Lors du conseil municipal du 24 novembre, nous avons clairement exposé notre position : oui à une certaine mutualisation mais non à la fusion proposée en particulier avec Chancelade ; ceci peut être vérifié par tout le monde et clarifie notre position qui elle n'a jamais variée.

En conclusion, nous nous félicitons de la nouvelle décision obtenue grâce au combat de tous enfin presque tous.

Je souhaiterais que le collectif présent ce soir s'exprime comme il l'avait fait lors du dernier conseil après évidemment cette séance. Je pense qu'ils ont des choses à préciser.

Mme le Maire : je pense que ce soir nous avons entériné la décision d'abandon du projet. Tu as pris la parole. Mais je pense que ce soir le dossier est clos. Voilà, point à la ligne.

Claude DESVEAUX : cela veut dire quoi ?

Mme le Maire : cela signifie que je ne donnerai pas la parole au collectif après le conseil.

Claude DESVEAUX : puisque le collectif n'a pas la parole, je vais la prendre. Je suis conseiller municipal, je peux me permettre d'intervenir.

Tu as fait, vous avez fait une réunion de présentation, fort tardive d'ailleurs, à la population du projet de fusion. Nous t'avons demandé la salle pour faire notre réunion à nous : dans un premier temps on nous a dit cela vous coutera 60 € et la municipalité prendra à sa charge les assurances de la salle.

Lors de la location définitive, il m'a été indiqué le tarif soit 180 € plus un chèque de caution de 200 €, plus une assurance à prendre. Dans les autres communes, les opposants à la fusion ont eu les salles gratuites, mises à leur disposition. Nous, nous devons payer 180 €. Si cela n'est pas une nouvelle peau de banane qui nous a été glissée sous les pieds mais qu'est ce alors qu'une peau de banane ?

Il faut savoir qu'en quatre jours, avec le pont du 14 juillet, le collectif a réuni plus de 700 signatures contre la fusion et ils étaient prêts à vous présenter les choses mais comme vous ne le souhaitez pas trop...

Mme le Maire : s'il y a une pétition, bien sûr que je l'accepterai à la fin du conseil.

Claude DESVEAUX : comme tu ne souhaites pas les entendre, qu'il est trop tard, nous prendrons rendez-vous pour déposer cette pétition.

Mme le Maire : ce n'est pas qu'il est trop tard mais je ne souhaite plus parler de ce dossier.

Claude DESVEAUX : nous prendrons donc rendez-vous. Il faut savoir que nous n'étions pas seulement trois opposants dans tout Château. Les autres communes ont refusé avant nous, pourquoi ? Ce sont des imbéciles ?

Pourquoi avons-nous continué à nous accrocher, accrocher... ? Notre vie en dépendait, cela semblait bizarre comme attitude.

Bruno BAYLAC : c'est vous aussi qui vous êtes accrochés.

Claude DESVEAUX : heureusement !

Bruno BAYLAC : le débat n'est pas là.

Claude DESVEAUX : si.

Bruno BAYLAC : c'est le problème financier surtout qui va se poser, on sait que la DGF est fonction des habitants ; nous en subissons les conséquences.

Claude DESVEAUX : les autres communes sont plus bêtes que nous, des choses étaient cachées, non dites.

Bruno BAYLAC : la règle est la même pour tous.

Stéphanie DUPUY : personne n'a été capable de répondre au sujet des 5 % sur trois ans.

Bruno BAYLAC : il y a la question financière, elle va se poser.

Claude DESVEAUX : peut-être mais devons nous être 'bouffé' par Chancelade ?

Bruno BAYLAC : ce n'est pas la question ; il était naturel de se rapprocher de Chancelade ; ce sont nos voisins immédiats.

Claude DESVEAUX : il y a d'autres communes qui ne sont pas voisines pas endettées, qui n'ont pas 4000 habitants, des impôts deux fois plus élevés que les nôtres.

Bruno BAYLAC : c'est regrettable de se mettre dans un état pareil pour un débat qui aurait dû être plus serein.

Claude DESVEAUX : il n'aurait pas fallu travailler masquer.

Stéphanie DUPUY : la décision a été prise à la majorité.

Annie BEYDON : le conseil municipal s'est réuni.

Stéphanie DUPUY : nous n'avons pas été conviés à cette réunion.

Claude DESVEAUX : pourquoi ?

Bruno BAYLAC : on se réunit comme on l'entend ; vous, vous le faites de votre côté ; ce sont des réunions à part.

Claude DESVEAUX : dans ce cas, il ne faut pas dire que c'est conseil municipal.

Stéphanie DUPUY : on ne fait pas partie du conseil municipal.

Bruno BAYLAC : bien sûr que si.

Stéphanie DUPUY : je suis désolée, vous avez une attitude opposée.

Bruno BAYLAC : sur le fond il ne faut pas confondre l'accessoire et l'essentiel le débat est de savoir ce qu'on fait dans l'intérêt de la commune.

Claude DESVEAUX : absolument.

Bruno BAYLAC : il faut le faire sereinement en respectant tout le monde.

Claude DESVEAUX : il faut respecter tout le monde.

Bruno BAYLAC : c'est dommage, on peut ne pas être d'accord sur tout mais il faut débattre plus sereinement. Ce n'est pas la peine de se mettre dans des états pareils et de déclencher une guerre.

Claude DESVEAUX : ce n'est pas une guerre, expliquez-moi pourquoi 700 personnes ont signé.

Jeanine LAVERGNE : ne parlez pas si fort mais déjà normalement.

Bruno BAYLAC : la question : nous petite commune pourra-t-on continuer à fonctionner normalement avec la DGF qui est fonction du nombre d'habitants ; ce débat va se reposer à l'avenir et nous devons y répondre.

Claude DESVEAUX: si nous on nous demande de fusionner avec Chancelade ce sera non.

Bruno BAYLAC : rien n'est résolu ; nous aurons moins de moyens pour fonctionner : devra-t-on réduire notre train de vie ou augmenter les impôts. L'augmentation ne sera jamais à la hauteur de la réduction que l'on subira.

Claude DESVEAUX : les impôts n'étaient pas augmentés avec la fusion ?

Mme le Maire : moins augmentés.

Bruno BAYLAC : je regrette ces tensions.

Claude DESVEAUX: le problème ce sont les trois personnes du conseil ; il faut tenir compte de ce que pensent les gens.

Bruno BAYLAC : c'est le fond qui intéresse les gens ; il ne faut pas s'opposer inutilement les uns aux autres.

Claude DESVEAUX : on espère que cela n'est pas inutile ; la preuve.

Mme le Maire : la preuve on verra je souhaite vieillir pour voir la suite ; j'ai rencontré certaines personnes qui ont signé la pétition. Je leur ai expliqué le contexte, ce qui allait se passer : l'Etat, l'extension de l'intercommunalité, le nouveau visage de certaines communes ; ce que nous allons devenir dans la proximité que nous avons avec Chancelade.

Qu'allons-nous devenir : les gens que j'ai rencontrés ne s'étaient pas imaginés ce qui allait se passer : perdre notre école : oui nous allons perdre deux classes puisque l'année prochaine CM1 et CM2 vont partir aux collèges.

Si un jour l'école ferme, est-ce la commune qui le fera ou est-ce l'Etat ; même les RPI (Regroupements Pédagogiques Intercommunaux) ferment.

Vous croyez que les petites communes ne sont pas en danger ?

Biras, Puy de Fourches, La Chapelle : les écoles sont en danger même les RPI. Est-ce un maire ou une commune nouvelle qui ferme une école : cela est une information difficilement acceptable.

L'agence postale au départ quand la poste est venue, vous avez dit certains non, non, on va faire les banderoles : il faut laisser le service. Heureusement que nous avons gardé ce service et il fonctionne. Déjà la poste annonce une réduction de son temps de travail au niveau de la distribution du courrier mais souhaite s'étendre dans d'autres domaines. Donc cela signifie ne plus rendre service à la population. Est-ce que nous, nous ne rendons pas service à la population ? Je veux bien entendre certains arguments mais certains sont déplorables. J'ai été vraiment surprise de votre part pour cette information sur l'école.

Claude Desveaux : ceci a été dit par Mr Testu.

Mme le Maire : je pense que ce n'est pas ce qu'il a voulu dire ; par contre je veux vous dire que dans le cadre d'une fusion il y aurait une école et la répartition se serait faite sur la Chapelle Gonaguet, Château l'Evêque et Chancelade. La commune de La Chapelle Gonaguet perdra peut-être dans quelques années son école qui est actuellement en suspens.

Claude DESVEAUX : pourtant ils ont voté contre, pourquoi ?

Mme le Maire : les gens n'ont pas vu les conséquences suite à cette opposition.

Claude DESVEAUX : c'est surtout des imbéciles, il n'y a pas que nous qui détenons la vérité.

Mme le Maire : personne ne détient la vérité.

Joëlle DUVERNEUIL : les gens contre ne sont pas venus à la réunion publique.

Mme le Maire : Nous avons donné des explications lors de la réunion publique ; oui il s'agit d'un problème financier qui va se présenter dans quelques années. J'espère rester assez longtemps dans la commune pour voir son évolution. Si on ne l'a pas fait en 2019, peut-être un jour vous serez forcés de le faire avec d'autres communes bien plus riches que Chancelade ?

J'en connais une à côté. Si un jour on vous force à fusionner avec cette commune, vous verrez l'évolution de vos impôts.

Pour les administrés, le nerf de la guerre, vous pensez à quoi : aux services ou à votre feuille d'imposition ? Celle-ci fait beaucoup réagir.

J'ai discuté avec des jeunes couples qui sont contre. Ils m'ont déclaré : on vient à Château pour bénéficier de tous les services : comment allons-nous faire ?

Si la source de l'état se tarie ou allons-nous chercher l'argent ? Chez les administrés.

Le budget est établi avec les recettes qui sont principalement les impôts et les subventions. Nous avons de moins en moins de subventions : l'aide de l'Etat (DETR) diminue.

Sur l'ouest nous allons perdre énormément. L'est se développe avec notamment les communes nouvelles qui ont permis à de petites collectivités de réaliser d'importants investissements. Celles-ci n'auraient pu les effectuer seules, pendant le mandat. Car évidemment plus nous sommes nombreux, plus nous touchons d'argent.

On restera avec nos habitants ; dans quelques années certains auront muri. Ils verront ce que l'on peut faire ou ce que l'Etat nous imposera dès 2020 comme il l'a fait pour la fusion des intercommunalités sans aucune cohérence territoriale. Ainsi le projet de 2020 consiste à développer l'intercommunalité en allant vers l'est, vers St Astier auquel se rajoutent des petites communes : c'est à murir !

***QUESTIONS DIVERSES**

→ Programme FACE 2018

Lecture d'un courrier du SDE 24 : celui-ci va consacrer 430 000 € au renforcement des réseaux. En ce qui nous concerne, nous bénéficions d'opérations pour le secteur de 'Preyssac' et des 'Martys' pour un montant estimé à 65 000 € dans le cadre du programme FACE. Ces travaux sont nécessaires surtout au niveau des 'Martys'.

→ Points sur la rentrée scolaire

204 élèves inscrits ; même effectif que l'an dernier -8 classes-4 jours d'école
La pré rentrée est fixée au 31/08/2018 pour les enseignants et le personnel. Je reçois tous les agents du service scolaire et périscolaire à partir de 8h30.

→les bornes enterrées : la mise en place :

Comme l'an dernier nous avons eu les mêmes problèmes : des déchets à côté des containers ; cela est dû notamment aux sacs noirs trop pleins qui ne rentrent pas dans les containers mais aussi des bornes qui débordent.

Suite aux intempéries la société chargée des travaux, Eurovia Aquitaine, n'a pas eu le temps matériel de terminer les contours des bornes.

L'été a été difficile ; beaucoup de personnes ont téléphoné à la mairie pour signaler ce problème.

J'ai dû appeler le Grand Périgueux afin de trouver une solution : celui-ci a augmenté les jours de passage soit trois jours au lieu de deux.

Un mail a été fait au conseil municipal afin que chaque membre fasse remonter l'info afin que la mairie demande au service des déchets du grand périgueux d'intervenir. Chacun de son côté doit y veiller.

Alain MARTY : il reste deux endroits où les bornes n'ont pas été installées : Preyssac et Rue Rachilde.

Sylviane VILLATE : nous à Cosse Noire, nous n'avons rien.

Alain MARTY : pour toi, tu dois amener tes poubelles aux bornes installées à 'Sourbarie', c'est un endroit commun avec Château et Champcevinel pour les habitants de Cosse Noire. Il existe également une autre borne à la Monzie.

Stéphanie DUPUY : la borne bouche la visibilité au niveau du carrefour avec le chemin blanc pour les gens qui arrivent de la gauche.

Alain MARTY : pas plus qu'ailleurs mais si cela fait ralentir les gens, c'est le principal. Après, on ne peut pas les mettre trop éloigné.

Stéphanie DUPUY : je ne pense pas que cela les fera ralentir.

Alain MARTY : on réduira la chaussée de moitié comme à St Angel pour les faire ralentir. Ce sont les incivilités de la route les mêmes que les sacs de déchets déposés à côté des bornes.

Claude DESVEAUX : à propos des bornes, au cimetière il y avait des poubelles et les gens pouvaient y mettre des déchets verts (pots, terre). Elles ont été retirées et dans les bornes mises en place, il n'y a pas de déchets verts. Où va-t-on mettre ceux-ci ?

Mme le Maire : quand on ne peut pas mettre dans les containers jaunes, les déchets sont jetés dans les autres bacs.

Coralie JUGE : on pourrait mettre un composteur.

Mme le Maire : oui, on pourrait mettre un composteur et ensuite trouver un endroit afin que les gens puissent déposer les déchets verts.

Coralie JUGE : il pourrait servir pour le marché également.

Mme le maire : oui bien sûr : nous devons aussi en mettre un au restaurant scolaire ; ce problème m'a déjà été signalé.

Claude DESVEAUX : un autre problème subsiste : dans un castel info du mois de juin de l'année dernière, il avait été écrit le grand périgueux met en place un service gratuit d'enlèvement des déchets pour les personnes âgées.

Mme le Maire : c'est pour les déchets verts.

Claude DESVEAUX : ce n'était pas marqué, lors d'un conseil de juin 2017 il avait été répondu : c'est une erreur, il s'agit du ramassage des déchets verts. Cela ne règle pas le problème des personnes âgées qui doivent transporter leur poubelle, pas forcément des déchets verts, loin de chez elle: la solution adoptée là c'est quoi ?

Mme le Maire : les administrés du bourg ont découvert c'est que toute la commune n'a pas de porte à porte. Depuis des années, autour de Château l'Evêque, il existe des bacs de regroupement. Quand le camion ne pouvait pas passer on mettait des bacs de regroupement. Il y a toujours eu des personnes âgées et il n'y a jamais eu de soucis pour transporter les poubelles.

J'ai rendu visite à un jeune couple handicapé : pour ces personnes nous trouverons certainement une solution.

Pour les personnes âgées qui ont une aide à domicile : c'est elle qui amène la poubelle aux containers.

Claude DESVEAUX : elles sont payées pour cela ?

Mme le Maire : oui, elles le font ; c'est exigé par le Grand Périgueux ; mais, pendant des années nous l'avons systématiquement fait. J'étudie les problèmes au cas par cas. Je me déplacerai sur le terrain pour trouver des solutions.

Alain MARTY : c'est un changement d'habitude.

Mme le Maire : Pour le lotissement de la Gorce cela fonctionne bien ; à partir de lundi on constate un nombre important de poches jaunes au niveau des bornes. C'est le résultat du week-end où les gens sont présents à leur domicile et en profitent pour faire du tri, du nettoyage...

Joëlle DUVERNEUIL : ils passent quel jour précisément ?

Mme le Maire : la tournée de la Gorce et des alentours est réalisée le mardi, le bourg le vendredi. La semaine où les containers étaient pleins, il y a eu trois tournées.

C'est à nous de communiquer : en cas d'infraction, une amende de 90 € est appliquée.

Sylviane VILATTE : chez nous les poubelles sont restées au bord de la route car nous n'avons pas eu d'informations au sujet de l'enlèvement des containers. Le Grand Périgueux m'a indiqué de les porter notamment à Champcevinel ou à la maison de retraite. Entre temps, une autre personne a appelé le Grand Périgueux. On lui a indiqué que le ramassage devait avoir lieu le jeudi mais il n'a pas été réalisé. Pour les personnes âgées qui ont une aide à domicile, comme tu l'as dit il a été confirmé que ce sont ces dernières qui doivent amener les poubelles.

Mme le Maire : les habitants de certains lieux-dits de la commune, notamment Preyssac, n'ont pas été informés ; il s'agit d'un oubli du Grand Périgueux.

Alain MARTY : pour Preyssac, l'information était : des bacs de regroupement sont disponibles jusqu'à l'installation des bornes mais elle n'était pas visible sur la carte

Mme le Maire : j'ai appelé le responsable du service déchets qui a reconnu qu'il y avait eu certains oublis.

Claude DESVEAUX : je croyais que ces bacs étaient équipés de niveaux qui lorsqu'ils étaient atteints, le service des déchets du Grand Périgueux effectuait le ramassage. Apparemment, ce n'est pas cela.

Mme le Maire : ce n'est pas ça pour l'instant.

Claude DESVEAUX : comment fait-on ?

Alain MARTY : il faut déposer ses déchets dans d'autres bacs. Dans le secteur du bourg, il existe six emplacements ; si le premier est plein on va au second. Sur le passage il y a : quatre bacs au cimetière, deux dans le bourg, deux au château, deux ici, deux sur la route de Preyssac.

Claude DESVEAUX : pourquoi ils sont tous pleins ?

Alain MARTY : ils ne sont pas tous pleins.

Claude DESVEAUX : les gens ne vont pas faire le tour de la commune pour trouver une borne.

Alain MARTY : sur le passage, il y a de nombreux bacs.

Claude DESVEAUX : ce n'est pas indiqué qu'ils sont pleins.

Alain MARTY : si tu constates que des sacs sont disposés à côté du bac, tu ne mets pas tes poubelles.

Claude DESVEAUX : dans cette organisation, il y a de nombreux ratés.

Alain MARTY : il faut que cela se mette en place.

Mme le Maire : effectivement, cet afflux de déchets a été plus important que l'an dernier ; cela est dû notamment aux vacances scolaires.

Alain MARTY : ce sont des volumes plus importants à gérer ; il faut du temps pour mettre en place ce fonctionnement.

Mme le Maire : je vous ai transmis un document du SMDE qui mentionne notamment que la tarification incitative va être mise en place. Cette information sera mise sur le journal pour montrer aux administrés ce qui nous attend. La Dordogne est en retard.

Jean-Paul DUTARD : la Dordogne doit déjà réduire la moitié de ses déchets enfouis; le coût sera de 65 € au lieu de 17 € ; les déchets partiront sur d'autres départements pour être incinérés.

Mme le Maire : oui le double ; l'incinération sera réalisée à Limoges ou Brive car en Dordogne, nous n'avons pas d'incinérateur. Le coût du transport sera plus élevé.

Joëlle DUVERNEUIL : à l'époque, des pétitions ont circulé pour l'installation d'un incinérateur.

Mme le Maire : oui c'est exact, dans notre commune un incinérateur devait être mis en place.

→ **MANIFESTATIONS sur la Commune**

*Concert SINFONIA le 1^{er} septembre 2018 à l'église du bourg à 15h

*Vide greniers du Club des Supporters du BBD le 2 septembre 2018 au stade municipal

*Défi Sport le 22/09/2018

Claude DESVEAUX : je souhaite revenir sur la fête à château ; dans le journal de sud-ouest d'hier il est mentionné : record d'affluence à la fête du village à Razac sur l'Isle ; à st Priest, la municipalité a versé 20000 € pour la fête

communale. J'ai eu des remontées sur la dernière fête à château : pourquoi cela a été une catastrophe ?

Mme le Maire : je suis d'accord c'est catastrophique.

Claude DESVEAUX : a-t-on une explication ?

Mme le Maire : nous en avons discuté hier en réunion d'adjoints.

Il n'y a pas une association qui veut s'occuper de la fête ; si cela se reproduit l'an prochain, il n'y aura plus de fête.

Tu parles d'une subvention de 2 0000 €. Pourquoi les manèges étaient absents ?

Nous avons la confirmation des manèges notamment depuis janvier dont les autos tamponneuses qui devaient venir : elles ne se sont pas présentées.

Pourquoi ça fonctionne dans certaines communes et pas d'autres ?

Peut-être est-ce l'endroit, on se pose la question. Beaucoup de communes payent les forains pour venir.

Anne GALY : dans les petites communes le système des fêtes foraines fonctionne de moins en moins ; d'abord cela revient très cher aux parents. Ainsi à la fête de Champcevinel, il y a de moins en moins d'affluence. Cela est compensé par d'autres manifestations mais il ne faudra plus compter sur les manèges.

Joëlle DUVERNEUIL : antérieurement un membre des familles qui résidait sur la commune invitait l'ensemble des membres qui donnait toujours une pièce aux enfants. Cela n'existe plus. Les manèges ne font plus recette et ils demandent une rémunération avant de venir.

Annie BEYDON : ne pourrait-on pas réduire le nombre de jours au niveau de la fête ?

Joëlle DUVERNEUIL : ce sont les forains qui demandent ce délai.

Anne GALY : il faut revoir certainement la durée. De plus, dans notre commune il n'existe pas de comité des fêtes, d'amicale laïque active. C'est un problème.

Coralie JUGE: le foot serait intéressé pour organiser la fête.

Mme le Maire : plusieurs associations peuvent l'organiser ; des manifestations inter associations ont déjà été réalisées.

Claude DESVEAUX : sans parler de fusion, nous pouvons nous rapprocher de Razac pour connaître le fonctionnement la fête de cette commune. Celle-ci n'est

d'ailleurs pas plus importante que Château mais elle a battu un record cette année.

Anne GALY : la culture à Razac, c'est autre chose qu'à Château l'Evêque.

Joëlle DUVERNEUIL : et la vie associative aussi.

Anne GALY: cela n'a rien à voir. Le comité des fêtes est très actif, des manifestations ont lieu tout au long de l'année. Ils disposent d'un énorme budget.

Joëlle DUVERNEUIL : le rôle du comité des fêtes c'est de réaliser des manifestations qui permettront de régler les manèges, le feu d'artifice, les musiciens, les repas, etc...

Anne GALY : il faut une association, un comité des fêtes porteur de la fête.

Claude DESVEAUX : autrefois, il existait un comité des fêtes mais il y a tellement eu de 'peaux de bananes'.

Jean-Claude REJASSE : il n'y a jamais eu de peaux de bananes au comité des fêtes.

Claude DESVEAUX : j'en faisais partie et je sais comment s'est déroulé la fin du comité des fêtes.

Joëlle DUVERNEUIL : ce sont les membres qui ont décidé de la fin du comité des fêtes. La municipalité avait apporté un grand soutien.

Mme le Maire : nous allons lever la séance.

Claude DESVEAUX : j'ai encore un mot à ajouter mais avant je laisse intervenir Mme Annie Beydon.

Annie Beydon : les travaux de nettoyage de la fontaine de la Sauvagerie ont été réalisés.

Alain MARTY : oui ce matin.

Annie BEYDON : cela fait vraiment plaisir de voir à nouveau la fontaine.

Mme le Maire : l'agent était en congés, personne pour le remplacer.

Claude DESVEAUX : j'ai assisté à la commission tourisme au grand périgueux à laquelle assistait également Mme Duverneuil. Nous avons seulement discuté de Périgueux, pourquoi sommes-nous dans cette commission ?

Le vice-président Mr Audy est plus préoccupé par la gestion de son téléphone que par la séance.

Joëlle DUVERNEUIL : la commission sert à nous informer sur le tourisme du Grand Périgueux.

Mme le Maire : c'est le tourisme du Grand Périgueux ; toutes les communes cautionnent le tourisme du Grand Périgueux.

Joëlle DUVERNEUIL : qu'avons-nous comme points touristiques publiques à Château ?

Claude Desveaux : Mr Audy s'en moque.

Joëlle DUVERNEUIL : quand Mr Audy était au téléphone, il s'agissait de l'intervention de techniciens du Grand Périgueux qui donnaient des informations intéressantes.

Claude DESVEAUX : des informations pour Périgueux.

Joëlle DUVERNEUIL : j'ai plutôt été saisie par les informations données par le Grand Périgueux dont une des compétences c'est le tourisme. Mr Audy est Vice-Président délégué au tourisme au Grand Périgueux.

Claude DESVEAUX : il n'est pas sorti pour téléphoner ?

Joëlle DUVERNEUIL : il a peut-être des impératifs.

Claude DESVEAUX : Marie, aussi, a des impératifs.

Joëlle DUVERNEUIL : sûrement pas les mêmes.

Claude DESVEAUX : c'est inadmissible.

Mme le Maire : merci de votre présence et j'espère que vous avez passé de bonnes vacances

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h45.